



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles du Grand-Est
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Marne

Dossier suivi par : Arnaud DESCHAMPS

Objet : demande de permis de construire

**DDT/ SUHP-TIRLET Cellule Urbanisme
Planification
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX**

A Reims, le 06/12/2021

numéro : pc22421b0003

adresse du projet : LE FOSSE SAINT-HILAIRE 51300 ECRIENNES

nature du projet : Parcs photovoltaïques

déposé en mairie le : 04/08/2021

reçu au service le : 09/11/2021

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

demandeur :

SAS URBA 327 - MME ANDRIEU
STEPHANIE
75 ALLEE WILLHELM ROENTGEN
CS 40 935
3492 MONTPELLIER

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Afin de limiter l'impact paysager de la centrale photovoltaïque, le site sera doublé d'un merlon d'une hauteur d'environ 3 mètres, et plantés d'arbres de haute tige et arbustes d'essences et de tailles variées formant haie bocagère.

L'architecte des Bâtiments de France

Arnaud DESCHAMPS